

# Damgan

## Les amis de Kervoyal : un non-lieu à statuer

Le tribunal administratif de Rennes vient de prononcer, le 22 décembre, un non-lieu à statuer sur la requête de l'association Les amis de Kervoyal, visant à annuler le permis de construire Les Hauts de Kervoyal délivré par le maire le 22 février à la SARL Océan Immo Damgan.

Ce permis permettait de réaliser deux immeubles de 11 mètres de haut sur 60 mètres de long, accompagnés d'un bloc garage de 40 mètres de long et d'un parking goudronné, sur un terrain situé à l'entrée du village

de Kervoyal, 1, route du moulin.

Le tribunal a considéré que « **par arrêté en date du 11 juillet, le maire de Damgan avait retiré l'arrêté de permis de construire litigieux** ».

### ■ Damgan autrement

Réunion des adhérents de l'association. Vendredi 6 janvier, 20 h 30, salle des Corsaires, rue des Mouettes. Contact : 06 81 10 48 46, 06 80 18 78 87, damganautrement@damgan.info, site: www.damgan.info

## Les finances des collectivités vont se tendre en 2012

L'agence de notation Fitch s'attend à une dégradation de la situation financière des collectivités locales françaises en 2012. Elle serait due à un ralentissement des recettes fiscales (les dotations de l'État sont gelées pour 2012 et 2013) et à une hausse des dépenses sociales. « Les Régions et les départements

ont été particulièrement affectés par la réforme de la taxe professionnelle en 2010 », relève l'agence. Toutefois, Fitch relève que la dette totale des collectivités « devrait rester relativement modérée en 2012 et représenter 70% des recettes de fonctionnement ». Un niveau jugé « confortable » par rapport à d'autres pays.